

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAE 229 Subvention (80 000 euros) et convention avec l'association Systematic Paris Région.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention et de l'autoriser à signer une convention avec l'association Systematic Paris Région ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Systematic Paris Région.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 80 000 euros est attribuée à Systematic Paris Région sise 8, avenue de la Vauve, Bâtiment 863, 91127 Palaiseau Cedex. (SIMPA n°18527 / dossiers 05417 et 05418) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La présente dépense sera imputée sur la chapitre 65, rubrique 90, nature 6574, ligne VF55021 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO